

PROVINCE DE NAMUR



VILLE D'ANDENNE

Jumelée avec
Chauny (France) et Bergheim/Erft (R.F.A.)

SERVICE DE L'URBANISME

Ref. : YG/AD/2005/08/496.

5300 ANDENNE, le 2 août 2005

Centre administratif
§ : 085 / 84 95 30

Place du Chapitre, 7
▼ : 085 / 84 95 81

Madame Anne-Marie PECHEUR
Rue des Houillères, 23

5300 ANDENNE

Objet : S.A. Carmeuse – Exploitation du site dit « du « Bois de Siroux », à Seilles.

Madame,

Nous avons bien l'honneur de vous informer que le Collège Echevinal, réuni le 28 juillet 2005, a décidé d'émettre un avis négatif circonstancié dans le cadre de la demande de permis unique introduite le 13 mai 2005 par la S.A. Carmeuse, portant sur l'exploitation du gisement calcaire du site dit du Bois de Siroux, la construction d'une voirie et la modification des conditions de remblayage de la carrière existante.

Le dossier, tel qu'actuellement présenté par la S.A. Carmeuse, ne donne en effet pas satisfaction sur divers points essentiels ; aussi, il reviendra à l'entreprise de revoir la conception de son projet à la lumière des observations formulées.

Cet avis négatif du Collège Echevinal a été formulé après consultation du Conseil communal le 28 juillet 2005 ; c'est à l'unanimité que le Conseil Communal a décidé de soutenir la position du Collège Echevinal.

Cette position résulte d'un examen très attentif des pièces déposées par la S.A. Carmeuse, mais également des nombreuses réclamations reçues ; il prend aussi en considération les renseignements qui ont pu être recueillis lors des réunions d'information des 28 janvier 2005 et 20 juin 2005, ainsi que des réunions de quartier.

Le Collège Echevinal est convaincu de la nécessité de rechercher un équilibre acceptable entre l'économie et l'emploi, d'une part, et l'environnement et le respect des biens et de la qualité de vie des riverains, d'autre part.

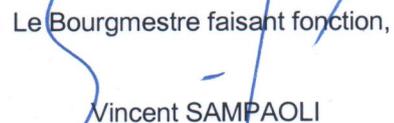
Nous vous réservons ci-joint, pour documentation, une copie intégrale de la délibération que le Collège Echevinal a prise.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

PAR LE COLLEGE,

Le Secrétaire,

Yvan GEMINE

Le Bourgmestre faisant fonction,

Vincent SAMPAOLI